

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-132 DU 4 AVRIL 2001

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre national d'Essais et de Recherches
des Travaux Publics (CNERTP) pour
l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la Proclamation du 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 83-455 du 23 Décembre 1983 portant approbation des statuts du C.N.E.R.T.P. ;
- SUR proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 février 2001 ;

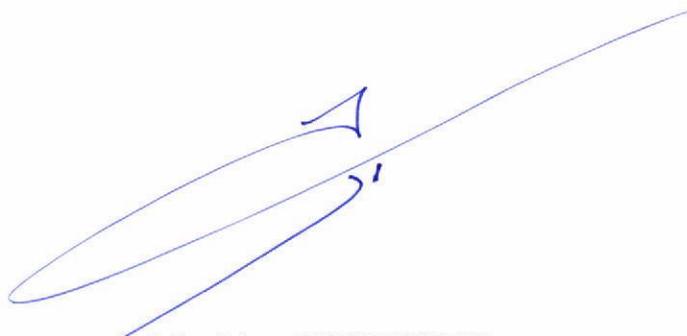
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherches Publics (C.N.E.R.T.P.) pour l'exercice 2001 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



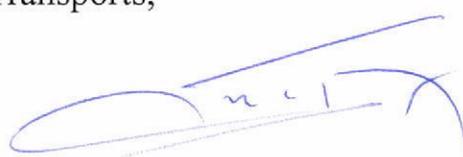
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MTPT
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 JO 1.-